

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2479

10 octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>Allco Wind Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.</b> .....	<b>118990</b>	<b>Imperial Holding S.C.A.</b> .....	<b>118992</b>
<b>Ashwell Rated S.A.</b> .....	<b>118972</b>	<b>Kardam</b> .....	<b>118949</b>
<b>Bain Capital CCD II (Luxembourg) Sàrl</b> .....	<b>118963</b>	<b>Kauri Capital 7</b> .....	<b>118967</b>
<b>Binoculus S.A.</b> .....	<b>118956</b>	<b>Kopleschter Fleeschbuttek S.à r.l.</b> .....	<b>118988</b>
<b>Borletti Group High Retail S.C.A.</b> .....	<b>118946</b>	<b>Latour S.A.</b> .....	<b>118983</b>
<b>Capricho s.à.r.l.</b> .....	<b>118991</b>	<b>L'Instant Détente S. à r.l.</b> .....	<b>118969</b>
<b>Captiva Capital Partners III S.C.A.</b> .....	<b>118990</b>	<b>Marilyn International S.à.r.l.</b> .....	<b>118988</b>
<b>Cogedef S.à r.l.</b> .....	<b>118988</b>	<b>Oakwood Global Finance Management S.A.</b> .....	<b>118968</b>
<b>Costasur S.A.</b> .....	<b>118981</b>	<b>PHILIPPE Location et Services</b> .....	<b>118949</b>
<b>DHL Express (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>118991</b>	<b>Sapam S.A.</b> .....	<b>118968</b>
<b>Edmundston Valley S.A.</b> .....	<b>118956</b>	<b>Shortlands Holding S.à r.l.</b> .....	<b>118956</b>
<b>Eliza Holding S.à r.l.</b> .....	<b>118979</b>	<b>sitGate Luxembourg S.A.</b> .....	<b>118976</b>
<b>ElySION Bad Bramstedt S.à r.l.</b> .....	<b>118975</b>	<b>Snack Anadolu s.à.r.l.</b> .....	<b>118990</b>
<b>ElySION Winzlar S.à r.l.</b> .....	<b>118975</b>	<b>Société de Participation et d'Investissement dans l'Innovation Industrielle Nucleaire S.A.</b> .....	<b>118951</b>
<b>Espaces Saveurs Location et Services S.à r.l.</b> .....	<b>118949</b>	<b>Suridam Holding S.A.</b> .....	<b>118946</b>
<b>EuroZone Equity Company S.A.</b> .....	<b>118955</b>	<b>Swiss Re Europe S.A.</b> .....	<b>118951</b>
<b>Financière Daunou 18 S.à r.l.</b> .....	<b>118977</b>	<b>TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l.</b> .....	<b>118985</b>
<b>Fortune Magique S.A.</b> .....	<b>118982</b>	<b>TMT SSF 1 S.à.r.l.</b> .....	<b>118951</b>
<b>Fountain S.A.</b> .....	<b>118946</b>	<b>TMT SSF 2 S.à.r.l.</b> .....	<b>118953</b>
<b>Freedom Properties S.à r.l.</b> .....	<b>118989</b>	<b>Triple Eight Finance S.A.</b> .....	<b>118974</b>
<b>Fretless Investments S.à r.l.</b> .....	<b>118989</b>	<b>Uptovoice S.A.</b> .....	<b>118992</b>
<b>Hellas Telecommunications (Luxembourg) II</b> .....	<b>118978</b>	<b>Valinvest Holding S.A.</b> .....	<b>118948</b>
<b>HSG</b> .....	<b>118970</b>	<b>von der Heydt Kersten Invest</b> .....	<b>118989</b>
		<b>Wolff Aircraft Engineering S.à.r.l.</b> .....	<b>118987</b>

**Fountain S.A., Société Anonyme Soparfi.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 79.423.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2008*

1. La liquidation de la société FOUNTAIN S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme  
Signatures  
Le Liquidateur

Référence de publication: 2008122303/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Suridam Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 47.290.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 10 septembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle que:

- les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

\* M. Paul Mousel, né le 15 octobre 1953 à Luxembourg, licencié en droit, demeurant professionnellement 14, rue Erasme, L-1468, Luxembourg,

\* M. Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, maître en droit, demeurant professionnellement 14, rue Erasme, L-1468, Luxembourg,

\* M. Philippe Dupont, né le 8 janvier 1961 à Luxembourg, maître en droit, demeurant professionnellement 14, rue Erasme, L-1468, Luxembourg,

- la personne suivante est nommée Commissaire aux comptes:

\* M. Claude Kremer né le 27 juillet 1956 à Luxembourg, maître en droit, demeurant professionnellement 14, rue Erasme, L-1468, Luxembourg,

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour Suridam Holding S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008123607/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Borletti Group High Retail S.C.A., Société en Commandite par Actions.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 140.161.

In the year two thousand eight on the twenty-ninth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of BORLETTI GROUP HIGH MANAGEMENT S.à R.L., with registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being the General Partner of the Partnership limited by shares (société en commandite par actions) BORLETTI GROUP HIGH RETAIL S.C.A., R.C.S. Luxembourg section B number 140.161, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, incorporated by deed enacted on the 24th of June 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1917 of the 5th of August 2008, by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meetings of the July 28th and August 8th 2008;

an extract of the minutes of the said meetings, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed BORLETTI GROUP HIGH RETAIL S.C.A., amounts currently to EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros), consisting of no Class A shares and 3.100 (three thousand and hundred) Class B shares with a par value of EUR 10,- (ten Euros) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article 5 of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 80.000.000,- (eighty Million Euros) consisting of both Class A and Class B shares with a par value of EUR 10,- (ten Euros) each and the General Partner has been authorized until June 24th, 2013 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the General Partner, in its meetings of July 28th and August 8th, 2008 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of respectively EUR 50.000,- (fifty thousand Euros) and EUR 5.000,- (five thousand Euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros) to EUR 86.000,- (eighty-six thousand Euros), by the creation and issue of respectively 5.000 (five thousand) and 500 (five hundred) new A shares with a par value of EUR 10,- (ten Euros) each, to subscribe and pay up entirely in cash.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of Article 5 of the Articles of Incorporation, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new A shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

V.- That the 5.500 (five thousand five hundred) new A shares have been entirely subscribed and fully paid up by contributions in cash in a banking account of the company BORLETTI GROUP HIGH RETAIL S.C.A., by the subscribers, so that the global amount of EUR 55.000,- (fifty-five thousand Euros) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5.1 of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

"The subscribed share capital (the "Subscribed Capital") of the Partnership is set at EUR 86.000,- (eighty-six thousand Euros) consisting of 5.500 (five thousand five hundred) Class A shares and 3.100 (three thousand one hundred) Class B shares, of a par value of EUR 10,- (ten Euros), respectively entitled to the rights mentioned under 5.3 below."

#### *Expenses*

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand one hundred Euros.

#### *Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU:**

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BORLETTI GROUP HIGH MANAGEMENT S.à R.L., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, étant l'Associé Commandité de la Société en commandite par actions BORLETTI GROUP HIGH RETAIL S.C.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 140.161, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu le 24 juin

2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1917 du 5 août 2008, en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'Associé Commandité, prises en ses réunions des 28 juillet et 8 août 2008;

un extrait des procès-verbaux des dites réunions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de BORLETTI GROUP HIGH RETAIL S.C.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) consistant en aucune action A et 3.100 (trois mille cent) action B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 80.000.000,- (quatre-vingts millions d'Euros) consistant en actions A et B de EUR 10,- (dix Euros) chacune, et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 24 juin 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que l'Associé Commandité, en ses réunion des 28 juillet et 8 août 2008 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence respectivement de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) et EUR 5.000,- (cinq mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 86.000,- (quatre-vingt-six mille Euros), par la création et l'émission respectivement de 5.000 (cinq mille) et 500 (cinq cents) nouvelles actions A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire.

IV.- Que l'Associé Commandité, autorisé par les dispositions de l'article 5 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

V.- Que les 5.500 (cinq mille cinq cents) nouvelles actions A ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société BORLETTI GROUP HIGH RETAIL S.C.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit (ci-après "le capital souscrit") de la S.C.A. est fixé à EUR 86.000,- (quatre-vingt-six mille Euros) consistant en 5.500 (cinq mille cinq cents) actions A et 3.100 (trois mille cent) actions B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés au point 5.3 ci-dessous."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent Euros.

#### *Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2008. Relation: LAC/2008/35747. — Reçu deux cent soixante-quinze euros à 0,5 %: 275.- €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123808/211/117.

(080144246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

#### **Valinvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.322.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008123745/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03593. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**Kardam, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.808.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123735/4175/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04413. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**Espaces Saveurs Location et Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PHILIPPE Location et Services).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 76.022.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

**ONT COMPARU:**

- 1.- Monsieur Jérôme FICHOU, maître d'hôtel, demeurant à L-5240 Sandweiler, 5, rue Principale.
- 2.- Monsieur Fabrice BARTHOLME, gérant de société, demeurant à L-5942 Itzig, 5, rue Désiré Zahren.
- 3.- Monsieur Alain SCHAAL, gérant de société, demeurant à L-8015 Strassen, 26, rue des Carrefours.
- 4.- Monsieur Olivier FELLMANN, gérant de société, demeurant à L-5222 Sandweiler, 2, Am Steffesgaart.
- 5.- Monsieur Dominique COLAIANNI, gérant de société, demeurant à L-1319 Luxembourg, 20, rue Cents.

Les comparants sub 1,2,3,4 et 5) sont ici représentés par Monsieur Franco POLIDORI, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées en date du 21 juin 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur", par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PHILIPPE LOCATION ET SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 45, avenue John F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.022 (NIN 2000 2407 451).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 690 du 25 septembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 7 février 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1001 du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Que suite à une constatation de cession de parts sociales sous seing privé en date du 13 juin 2007, enregistrée à Luxembourg le 14 juin 2007, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Jérôme FICHOU, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
2.- Monsieur Fabrice BARTHOLME, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
3.- Monsieur Alain SCHAAL, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
4.- Monsieur Olivier FELLMANN, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
5.- Monsieur Dominique COLAIANNI, vingt parts sociales . . . . .	<u>20</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de changer la dénomination sociale de la société en ESPACES SAVEURS LOCATION ET SERVICES S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ESPACES SAVEURS LOCATION ET SERVICES S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de fixer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

*Troisième résolution*

Les associés, représentés comme dit ci-avant, acceptent la démission de Monsieur Philippe LACOUR en tant que gérant unique de la société et lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat.

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe LACOUR, gérant de société, demeurant à B-6672 Gouvy, Ourthe 86.

Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Dominique COLAIANNI, gérant de société, demeurant à L-1319 Luxembourg, 20, rue Cents.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique pour tout engagement ne dépassant pas le montant de mille deux cent cinquante Euros (€ 1.250.-). Pour les engagements dépassant le montant de mille deux cent cinquante Euros (€ 1.250.-), les signatures conjointes des deux gérants seront requises.

*Constatation*

Suite à la constatation de cession de parts sociales sous seing privé du 13 juin 2007, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Jérôme FICHOU, maître d'hôtel, demeurant à L-5240 Sandweiler, 5, rue Principale, vingt parts sociales	20
2.- Monsieur Fabrice BARTHOLME, gérant de société, demeurant à L-5942 Itzig, 5, rue Désiré Zahren, vingt parts sociales	20
3.- Monsieur Alain SCHAAL, gérant de société, demeurant à L-8015 Strassen, 26, rue des Carrefours, vingt parts sociales	20
4.- Monsieur Olivier FELLMANN, gérant de société, demeurant à L-5222 Sandweiler, 2, Am Steffesgaart, vingt parts sociales	20
5.- Monsieur Dominique COLAIANNI, gérant de société, demeurant à L-1319 Luxembourg, 20, rue Cents, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. POLIDORI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 juin 2007. Relation: ECH/2007/708. — Reçu douze Euros. 12.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 septembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008124175/201/84.

(080144637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Société de Participation et d'Investissement dans l'Innovation Industrielle Nucléaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 114.248.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 juin 2008 a prolongé le mandat du commissaire aux comptes, Fidu-Concept Sàrl, pour une nouvelle période de deux ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008123604/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 350.000.102,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 25.242.

—  
*Extrait de la lettre de démission de M. Robert Wiest de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société datée du 18 septembre 2008*

En date du 18 septembre 2008, M. Robert Wiest a démissionné de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 18 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Swiss Re Europe S.A.

Signature

Référence de publication: 2008123610/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**TMT SSF 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 139.853.

—  
In the year two thousand and eight, on the first day of the month of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared PEP TMT SSF Cayman Limited, an exempted company with limited liability under Cayman law, registered with the Cayman Registrar of exempted companies under the number MC-209430, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 August 2008, being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in "TMT SSF 1 S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 12 June 2008 by deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") on 24 July 2008 under number 1824.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The sole item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€12,500) to one hundred twenty five thousand Euro (€125,000) by the issue of one hundred twelve thousand and five hundred (112,500)

shares of a nominal value and subscription price of one Euro (€1) each; subscription to the new shares by the sole shareholder and full payment thereof by payment to the Company of an amount in cash of one hundred twelve thousand and five hundred Euro (€112,500), allocation of the aggregate nominal amount to the share capital, issue of the new shares and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty five thousand Euro (€125,000) divided into one hundred twenty five thousand (125,000) shares with a nominal value of one Euro (€1) each."

Thereafter the following resolution was passed:

#### *Sole resolution*

The sole shareholder of the Company resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€12,500) to one hundred twenty five thousand Euro (€125,000) by the issue of one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) shares of a nominal value and subscription price of one Euro (€1) each.

The sole shareholder, prenamed, subscribed to, and fully paid, the new shares as set out above.

The new shares are fully paid by the payment of an amount in cash of one hundred twelve thousand and five hundred Euro (€112,500).

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The new shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital and to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred Euro Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suite la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu PEP TMT SSF Cayman Limited, une exempted company with limited liability constituée conformément aux lois des Îles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of exempted companies des Îles Cayman sous le numéro MC-209430, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman,

représentée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 août 2008, étant l'associé unique et détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans «TMT SSF 1 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 12 juin 2008 suivant acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") le 24 juillet 2008 sous le numéro 1824.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euro (€12.500) à cent vingt-cinq mille euro (€125.000) par l'émission de cent douze mille et cinq cent (112.500) parts sociales avec une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (€1) chacune; souscription aux nouvelles parts sociales par l'associé unique et paiement intégral y relatif par le paiement à la Société d'un montant en espèces de cent douze mille et cinq cent euro (€112.500), contribution du montant nominal au capital social, émission des nouvelles parts sociales et modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euro (€125.000) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune.»

Ensuite, la résolution suivante a été passée:



118953

*Résolution unique*

L'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euro (€12.500) à cent vingt-cinq mille euro (€125.000) par l'émission de cent douze mille et cinq cent (112.500) parts sociales avec une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (€1) chacune.

L'associé unique, prénommé, a souscrit aux, et entièrement libéré les nouvelles parts sociales tel que mentionné dans l'ordre du jour.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par le paiement d'un montant en espèces de cent douze mille et cinq cent euro (€112.500).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Les nouvelles parts sociales ayant ainsi été émises tel que mentionné ci-dessus, il est prévu de contribuer la totalité du montant nominal au capital social et de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société tel que repris ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite des présentes minutes la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2008. Relation: LAC/2008/35754. - Reçu cinq cent soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 562,50 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123855/211/104.

(080143882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**TMT SSF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.993.

In the year two thousand and eight, on the first day of the month of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared TMT SSF 1 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 139.853, whose registered office is at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

represented by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 August 2008, being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in "TMT SSF 2 S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 12 June 2008 by deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") on 29 July 2008 under number 1860.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The sole item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€12,500) to one hundred twenty five thousand Euro (€125,000) by the issue of one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) shares of a nominal value and subscription price of one Euro (€1) each; subscription to the new shares by the sole shareholder and full payment thereof by payment to the Company of an amount in cash of one hundred twelve thousand and five hundred Euro (€112,500), allocation of the aggregate nominal amount to the share capital, issue of the new shares

and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty five thousand Euro (€125,000) divided into one hundred twenty five thousand (125,000) shares with a nominal value of one Euro (€1) each."

Thereafter the following resolution was passed:

#### *Sole resolution*

The sole shareholder of the Company resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€12,500) to one hundred twenty five thousand Euro (€125/100) by the issue of one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) shares of a nominal value and subscription price of one Euro (€1) each.

The sole shareholder, prenamed, subscribed to, and fully paid, the new shares as set out above.

The new shares are fully paid by the payment of an amount in cash of one hundred twelve thousand and five hundred Euro (€112,500).

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The new shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital and to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suite la traduction française du texte précède:**

L'an deux mille huit, le premier jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu TMT SSF 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.853, représentée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 août 2008, étant l'associé unique et détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans «TMT SSF 2 S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 12 juin 2008 suivant acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") le 29 juillet 2008 sous le numéro 1860.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euro (€12.500) à cent vingt-cinq mille euro (€125.000) par l'émission de cent douze mille et cinq cent (112.500) parts sociales avec une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (€1) chacune; souscription aux nouvelles parts sociales par l'associé unique et paiement intégral y relatif par le paiement à la Société d'un montant en espèces de cent douze mille et cinq cent euro (€112.500), contribution du montant nominal au capital social, émission des nouvelles parts sociales et modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euro (€125.000) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune.»»

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

#### *Résolution unique*

L'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euro (€12.500) à cent vingt-cinq mille euro (€125.000) par l'émission de cent douze mille et cinq cent (112.500) parts sociales avec une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (€1) chacune.

L'associé unique, prénommé, a souscrit, et entièrement libéré les nouvelles parts sociales tel que mentionné dans l'ordre du jour.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par le paiement d'un montant en espèces de cent douze mille et cinq cent euro (€112.500).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Les nouvelles parts sociales ayant ainsi été émises tel que mentionné ci-dessus, il est prévu de contribuer la totalité du montant nominal au capital social et de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société tel que repris ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à mille cinq cent Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite des présentes minutes la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 septembre 2008, Relation: LAC/2008/35755. - Reçu cinq cent soixante-deux euros cinquante cents

à 0,5 % - 562,50.- €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme à l'original délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123856/211/104.

(080143887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**EuroZone Equity Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 91.722.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 24 juin 2008*

*- Conseil d'administration:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

1) Monsieur Ziad Rawashdeh, administrateur de sociétés, demeurant à Grand-Saconnex, Genève, Suisse, 14, Chemin des Massettes, président du conseil d'administration,

2) Monsieur Abbas Jafarian, administrateur de sociétés, demeurant à Londres, Grande-Bretagne, 53 Cavendish House, 21 Wellington Road, administrateur,

3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

*- Commissaire:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu comme commissaire la société Dupont Koevoets & Co, réviseurs d'entreprises, avec siège social à Bruxelles, Belgique.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour EuroZone Equity Company S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2008124122/259/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**Binoculus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 31.043.

Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008123720/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06292. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**Edmundston Valley S.A., Société Anonyme Soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 83.638.

EXTRAIT

L'Administrateur Délégué de la société IBS COMPTA SA informe qu'il dénonce le siège social, du 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, de la société EDMUNDSTON VALLEY S.A., RCS B 83 638 à partir de ce jour, mardi 9 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IBS COMPTA SA  
*Administrateur Délégué*  
Signature

Référence de publication: 2008122315/9037/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06452. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080142115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Shortlands Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.799.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of August.

Before Us, Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Liga Jakusenoka, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Shortlands Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his share holding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by an unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is at least one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2008.

#### *Subscription and payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt août.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

#### A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Liga Jakusenoka, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentale qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme associée ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Shortlands Holding S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la



nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de deux classes de gérants (A et B).

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Souscription et Libération*

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Jakuseoka, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 août 2008, LAC / 2008 / 34638. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 septembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008124157/202/404.

(080144561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Bain Capital CCD II (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.525.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.431.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Bain Capital CCD II (Luxembourg) S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on August 18, 2008 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Bain Capital CCD I (Luxembourg) S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder), hereby represented by M<sup>e</sup> Nicolas van Heule, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 27, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) to two million five hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 2,525,000) by way of the issuance of two million five hundred thousand (2,500,000) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) to two million five hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 2,525,000) by way of the issuance of two million five hundred thousand (2,500,000) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the two million five hundred thousand (2,500,000) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable) as a result of (i) an interest free loan agreement entered into by and between Bain Capital (CCD), L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, with registration number WK-27945, as lender and the Company, as borrower (the Interest Free Loan Agreement) and (ii) the subsequent assignment of the Receivable under the Interest Free Loan Agreement from Bain Capital (CCD), L.P. to the Sole Shareholder, entered into by and between Bain Capital (CCD), L.P., as assignor, the Sole Shareholder, as assignee and the Company, as debtor.

The contribution in kind of the Receivable from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the Pro Forma Accounts of the Company for the period from August 18, 2008 until August 27, 2008 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

"- the attached Pro Forma Accounts for the period from August 18, 2008 until August 27, 2008 show intercompany receivables in an amount of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000) payable by the Company to the Sole Shareholder on August 27, 2008;

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Pro Forma Accounts for the period from August 18, 2008 until August 27, 2008 is of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000) and since the Pro Forma Accounts for the period from August 18, 2008 until August 27, 2008 no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The share capital is set at two million five hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 2,525,000), represented by two million five hundred twenty-five thousand (2,525,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

For the tax registration purposes, the capital increase is estimated at EUR 1,699,000 (exchange rate (median price) on August 27th, 2008: USD 1.- = EUR 0.6796).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand eight hundred Euro (EUR 10,800).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant M<sup>e</sup> Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bain Capital CCD II (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9a, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire M<sup>e</sup> Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Bain Capital CCD I (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9a, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représenté par M<sup>e</sup> Nicolas van Heule, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 août 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD (25.000) à deux millions cinq cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 2.525.000) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme mentionné au point 1<sup>er</sup> .ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1<sup>er</sup> .ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, chacun individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD (25.000) à deux millions cinq cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 2.525.000) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - libération*

Sur ce, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance) en conséquence (i) d'un contrat de prêt sans intérêt conclu entre Bain Capital (CCD), L.P., une limited partnership exemptée organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, immatriculée sous le numéro WK-27945, agissant en qualité de prêteur et la Société, en qualité d'emprunteur (le Contrat de Prêt Sans Intérêt) et (ii) la cession subséquente de la Créance selon le Contrat de Prêt Sans Intérêt de Bain Capital (CCD), L.P. à l'Associé Unique, conclu entre Bain Capital (CCD), L.P., agissant en qualité de cédant, l'Associé Unique, agissant en qualité de cessionnaire et la Société, en qualité de débiteur.

L'apport en nature de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par (i) les Comptes Pro Forma de la Société pour la période allant du 18 août 2008 au 27 août 2008 et signé pour accord par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat qu'à la date dudit certificat:

"- les Comptes Pro Forma annexés pour la période allant du 18 août 2008 au 27 août 2008 montrent des créances d'un montant de deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000) exigibles à l'Associé Unique par la Société le 27 août 2008;

- l'Associé Unique est le bénéficiaire de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Créance et a le pouvoir d'en disposer;

- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- basé sur des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Pro Forma annexés pour la période allant du 18 août 2008 au 27 août 2008 est de deux millions cinq cent mille

dollars américains (USD 2.500.000) et depuis les Comptes Pro Forma pour la période allant du 18 août 2008 au 27 août 2008, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou n'est pas grevée d'un nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités consécutives à la cession de la détention légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance qui sera éteinte par voie de compensation aux fins de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois."

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Pro Forma de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 2.525.000) représenté par deux millions cinq cent vingt-cinq mille (2.525.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, chacun individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à EUR 1.699.000 (taux de change (median price) du 27 août 2008: USD 1,-= EUR 0,6796).

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à dix mille huit cents euros (EUR 10.800).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. van Heule et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2008, LAC/2008/35946. — Reçu huit mille quatre cent soixante-quatre euros quatre-vingt-deux cents

Eur 0,5% = 8.464,82.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124213/5770/216.

(080144867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

### **Kauri Capital 7, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 131.583.

#### EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 25 juillet 2008, a renouvelé le mandat de ses gérants:

- Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

- Manuel HACK, maître ès sciences économiques, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour *KAURI CAPITAL 7, Société à responsabilité limitée*

Signature

Référence de publication: 2008124065/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07156. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080143699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**Sapam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 83.673.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1<sup>er</sup> août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

TCG Gestion SA / Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur / Administrateur

Par Doeke van der Molen / Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008124136/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07033. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080144007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**Oakwood Global Finance Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.891.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 19 septembre 2008*

En date du 19 septembre 2008 les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes de nommer la personne suivante:

Mr. Tavona Chihambakwe, employé privé, né le 22 juillet 1973 à Londres en Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle à 2, King Edward Street Londres EC1A 1HQ, Grande-Bretagne;

en tant qu'administrateur de la Société, jusqu'à la prochaine assemblée général ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

en tant qu'administrateur de la société avec effet au 19 septembre 2008.

Depuis cette date le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

- Mr. Manuel Mendivil
- Mr. Tavona Chihambakwe
- Mr. Michele Caviglioli
- Mr. Andrea Silvestroni
- Mr. Michael Charles Culhane
- Mrs. Monica Porfilio
- Mr. Brian McMahon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008124145/1649/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07621. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080143971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---



**L'Instant Détente S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3367 Leudelange, 2B, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 141.815.

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Monique TOULLY, commerçante, demeurant à L-3367 Leudelange, 2B, rue des Roses.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle a déclaré constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «L'INSTANT DETENTE S. à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Leudelange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que la petite restauration.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400.-) EUROS, représenté par CENT VINGT-QUATRE (124) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT (100.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique, Madame Monique TOULLY, préqualifiée.

**Art. 6.** Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil huit.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT (1.100.-) EUROS.

#### *Résolutions*

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Elle se désigne comme gérant unique pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Elle déclare que l'adresse de la société est fixée à L-3367 Leudelange, 2B, rue des Roses.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Tully, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 23 septembre 2008, Relation: MER/2008/1520. - Reçu soixante-deux euros à 0,5 % = 62,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008124153/232/81.

(080144818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

### **HSG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2272 Howald, 31, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 141.812.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le douze septembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Marc HOFFSTETTER, diplômé en économie, né à Luxembourg, le 18 août 1980, demeurant à L-2272 Howald, 31, rue Edouard Oster,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, l'achat, la vente, la location de tout ou partie d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers ainsi que la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes les affaires d'entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

La société a encore pour objet le conseil économique, le marketing et la communication ainsi que toute activité de commercialisation de biens et de services.

En général, la société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "HSG", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Howald.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Marc HOFFSTETTER, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

118972

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

*Décisions de l'associé unique*

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc HOFFSTETTER, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2272 Howald, 31, rue Edouard Oster.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Hoffstetter, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2008. LAC/2008/38119. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008124152/227/99.

(080144775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Ashwell Rated S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.848.

In the year two thousand eight, on the eleventh of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "ASHWELL RATED S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituted by a deed of Maître Marc Lecuit, notary then residing in Redange-sur-Attert, on May 17, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 947 of September 27, 2005.

The meeting was opened by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1- Amendment of the accounting year which shall begin on the 1st of October and shall terminate on the 30 of September and subsequent amendment of the articles of association;

2- Amendment of the current accounting year which began on the 11 October and shall end on the 30 September 2008.

3- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

118973

*First resolution*

The general meeting decides to change the book year of the corporation into a book year starting October 1 and ending September 30 of the following year. Consequently, the current accounting year of the Company which has begun on October 11, 2007 shall end on September 30, 2008.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend Article 19 of the Articles of Association of the company to be read as follows:

"The accounting year of the corporation shall begin the 1st of October and shall terminate on the 30th of September of the following year."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ASHWELL RATED S.A.", avec siège social à ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 17 mai 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 947 du 27 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'année sociale de la société débutant le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre et modification subséquente des statuts.

2. Modification de l'exercice social actuel qui a débuté le 11 octobre 2007 et se terminera le 30 septembre 2008.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante. En conséquence, l'année sociale en cours qui a débuté le 11 octobre 2007 se terminera le 30 septembre 2008.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts qui sera lu comme suit:

"L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37838. — Reçu douze euros 12.- EUR.

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008124208/242/91.

(080144598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

### **Triple Eight Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 90.403.

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRIPLE EIGHT FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.403, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 30 janvier 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 10 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de renouveler et de prolonger les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

118975

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2008. Relation GRE/2008/3566. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008124167/231/60.

(080144501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**ElySION Winzlar S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ElySION Bad Bramstedt S.à r.l.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 132.401.

Im Jahre zweitausendacht, den neunten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

ElySION S.A., eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 130.728, handelnd im Namen und für Rechnung ihres Kompartimentes 1,

vertreten durch Frau Geneviève BLAUEN-ARENDET, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 28. September 1962 in Arlon (Belgien) mit dienstlicher Anschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde angeheftet um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, wie vorstehend vertreten, hat den unterzeichneten Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ElySION Bad Bramstedt S.à r.l.", mit Sitz in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 132.401), gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, am 21. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2.545 vom 8. November 2007.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

- Dass der Komparent erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ElySION Bad Bramstedt S.à r.l." zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, den von ihm in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

*Einziger Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung in "ELYSION WINZLAR S.à r.l." umzuändern und dementsprechend Artikel eins (1) der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "ELYSION WINZLAR S.à r.l." "

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: BLAUEN-ARENDET;- J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2008, Relation GRE/2008/3717. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 26. September 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008124168/231/46.

(080144508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**sitGate Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 129.833.

Im Jahre zweitausendacht, den neunten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster; (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts "sitGate Luxembourg S.A.", mit Sitz in L-1660 Luxembourg, 72, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 129.833, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den in Niederanven residierenden Notar Paul BETTINGEN am 19. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1859 vom 1. September 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Régis LUX, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Carsten SÖNS, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzungen.

2. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 2. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver."

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertdreißig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: LUX; SÖNS;- J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2008, Relation GRE/2008/3712. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, den 26. September 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008124170/231/50.

(080144549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Financière Daunou 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.034.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Financière Daunou 1 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 109.140, here represented by Mme Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Financière Daunou 18 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 136.034 (hereinafter the "Company"), incorporated by a notarial deed on the 11th January 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 570 of March 6, 2008.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First Resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500), through the issuance of six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

*Subscription and Payment*

All of the six hundred (600) new shares are subscribed by Financière Daunou 1 S.A., prequalified, represented by Mme Nicole Schmidt-Troje, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, at a total price of fifteen thousand euro (EUR 15,000) which shall be entirely allocated to the share capital.

All these subscribed shares have been entirely paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

*Second Resolution*

Further to the increase of the share capital, the sole shareholder resolves to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500), represented by one thousand one hundred (1,100) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR 2,000.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Financière Daunou 1 S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 109.140, ici représentée par Mme Nicole Schmidt-Troje, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de Financière Daunou 18 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 136.034 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 570 du 6 mars 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500), par l'émission de six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

*Souscription et libération*

L'entièreté des six cents (600) parts sociales nouvelles sont souscrites par Financière Daunou 1 S.A., préqualifiée, représentée par Mme Nicole Schmidt-Troje, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, à un prix total de quinze mille euros (EUR 15.000) qui sera entièrement affecté au capital social.

Toutes ces parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation du capital social, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500) représenté par mille cent (1.100) parts sociales, d'une valeur de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008, Relation: LAC/2008/38641. — Reçu soixante-quinze euros (0,50% = 75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008124223/242/99.

(080144334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Hellas Telecommunications (Luxembourg) II, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 93.039.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2008*

L'assemblée générale a pris la résolution suivante:

Madame Catherine Koch a été remplacée en tant que membre du conseil de surveillance de la Société par Madame Rosa Villalobos, employée privée, née le 5 juillet 1972 à Barcelona, Espagne, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 25 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG) II*

SGG Corporate Services S.A.

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008121006/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Eliza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.049.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Eliza Holding S.à r.l." (the Company) a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 116.049, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on April 21, 2006, published in the Mémorial C N ° 1298 on July 5th, 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg. The Chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 5,618 shares (five thousand six hundred eight-teen), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the Agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Creation of class C manager;
- 2.- Amendment of Article 11 of the Articles of Association;
- 3.- Nomination of new managers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides that to create a class C manager so that the Company is bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of one Manager class A and two Managers class B or by the joint signature of one Manager class A and one Manager class C.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 11 of the Article of Association to read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of one manager class A and two Managers class B or by the joint signature of one Manager class A and one Manager class C.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that at least one manager class A and one manager class B be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination."

#### *Third resolution*

The meeting decides to appoint Mr Paulo Lopes and Mr Gérard Becquer, both residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg as class A manager, Mr Christian Ullrich residing at Hornichweg 5, A-1190 Wien, Austria and Mr Wolfgang Glanzner, residing at Seilerstätte 22, A-1010 Wien, Austria as class B manager and Mrs Irmgard Ullrich residing at Hornichweg 5, A-1190 Wien, Austria as class C manager. The Company shall be bound by the joint signature of one manager class A and two Managers class B or by the joint signature of one Manager class A and one Manager class C.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Where of the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

#### **Suit la version en langue française:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Eliza Holding S.à r.l.» ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.049, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 avril 2006, publié au Mémorial C N ° 1298 du 5 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 5,618 (cinq mille six cents dix-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Création d'un gérant de classe C;
- 2.- Modification de l'article 11 des statuts;
- 3.- Nomination de nouveaux gérants.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer un gérant de classe C afin que la société se trouve engagée soit par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la société sera liée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de deux gérants de classe B ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe C.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article ont été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par le Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la société sera liée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de deux gérants de classe B ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe C.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions de conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer Mr Paulo Lopes et Mr Gérard Becquer, tous les deux demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg en tant que gérant de classe A, Mr Christian Ullrich demeurant au Hornichweg 5, A-1190 Wien, Austria et Mr Wolfgang Glanzner, demeurant au Seilerstätte 22, A-1010 Wien, Austria en tant que gérant de classe B et Mme Irmgard Ullrich demeurant au Hornichweg 5, A-1190 Wien, Austria en tant que gérant de classe C. La société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de deux gérants de classe B ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe C.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute:

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2008. Relation: LAC/2008/35732. - Reçu douze euros (€ 12.-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123854/211/143.

(080143876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**Costasur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 110.056.

Messieurs,

Par la présente, je vous confirme ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de votre société, ce avec effet immédiat.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121021/1267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Fortune Magique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.127.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Sébastien SCHAACK, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Corrado RICCIO, administrateur, demeurant à Hong-Kong (9D Brilliance Court - 3, Discovery Bay Road - Lantau Island);

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FORTUNE MAGIQUE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 72.127), a été constituée suivant acte notarié en date 06 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 981 du 21 décembre 1999.

II.- Que le capital social de la Société s'élève à un million cinquante mille Euro (EUR 1.050.000), divisé en mille cinquante (1.050) actions d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le mandant est devenu seul propriétaire de toutes les actions de la société.

IV.- Que le mandant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation.

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 24 juillet 2008, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné.

VI.- Que le mandant déclare encore que:

(1) l'activité de la Société a cessé;

(2) il est investi de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 24 juillet 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

(3) il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions de la Société;

(4) les administrateurs et commissaire aux comptes se voient donner décharge pleine et entière de leurs mandats respectifs à cette date; et

(5) tous les livres et documents de la Sociétés devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. SCHAACK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2008. Relation: LAC/2008/35423. — Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123857/211/48.

(080143710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**Latour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 94.262.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "LATOUR S.A.", (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 94.262), incorporated by a deed of the undersigned notary on June 20, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 778 of July 24, 2003.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mrs Catherine DAY-ROYEMANS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabelle MARÉCHAL-GERLAXHE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Yannick KANTOR, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) Decision to put the company into liquidation.
- 2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company "LATOUR S.A.".

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 42.298).

*Third resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «LATOUR S.A.», (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 94.262), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et numéro 778 du 24 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabelle MARÉCHAL-GERLAXHE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yannick KANTOR, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1) Dissolution anticipée de la Société.
- 2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société «LATOUR S.A.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42.298).

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: C. DAY-ROYEMANS, I. MARECHAL-GERLAXHE, Y. KANTOR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11699. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 septembre 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008124060/239/116.

(080144362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.099.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TCN Holding (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 75.099 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 10 March 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 517 of 19 July 2000. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 4 September 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 2350 of 18 October 2007.

Tyco Global Networks Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 96 Pitts Bay Road, Pembroke HM 08, Bermuda (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Sebastian Seelig, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) represented by 400 (four hundred) shares with a nominal value of USD 100.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above; and
4. Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or Mr Marc Feider, Mr Bertrand Gérardin, Mr Sebastian Seelig and Mrs Stephanie Denizot-Laine, being lawyer or employee of Allen& Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto;

III. that the Sole Shareholder made the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

(a) the accounting year of the Company shall begin on the 27th of September rather than on the 29th of September, and

(b) the accounting year of the Company shall close on the 26th of September of the next year rather than on the 28th September of the next year.

The Meeting resolves that the current accounting year of the Company that started on the 29th of September 2007 shall close on the 26th of September 2008 rather than on the 28th of September 2008.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the 27th of September and ends on the 26th of September of the following year."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company or Mr Marc Feider, Mr Bertrand Gérardin, Mr Sebastian Seelig and Mrs Stephanie Denizot-Laine, being lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu afin de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TCN Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.099 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 10 mars 2000 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 517 du 19 juillet 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 4 septembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2350 du 18 octobre 2007.

Tyco Global Networks Ltd., une société de droit des Bermudes ayant son siège social au 96 Pitts Bay Road, Pembroke HM 08, Bermuda (l'Associé Unique), ici représenté par Monsieur Sebastian Seelig, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 40,000 (quarante mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 400 (quatre cents) parts sociales, avec une valeur nominale de USD 100;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;

3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;

4. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à M. Marc Feider, à M. Bertrand Gérardin, à M. Sebastian Seelig et à Mme Stéphanie Denizot-Laine, avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (a) l'année sociale de la Société commence le 27 septembre, au lieu du 29 septembre, et
- (b) l'année sociale de la Société se termine le 26 septembre de l'année suivante, au lieu du 28 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 29 septembre 2007 se termine le 26 septembre 2008 au lieu du 28 septembre 2008.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 27 septembre et se termine le 26 septembre de l'année suivante."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à M. Marc Feider, à M. Bertrand Gérardin, à M. Sebastian Seelig et à Mme Stéphanie Denizot-Laine, avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à EUR 900.- (neuf cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. SEELIG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37833. - Reçu douze euros 12.- EUR.

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008124211/242/146.

(080144648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Wolff Aircraft Engineering S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 1, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 25.573.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement du 3 juillet 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société WOLFF AIRCRAFT ENGINEERING S.AR.L., sans siège social connu (dernier siège connu au 1, rue des Romains, L-8284 Kehlen).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> Jean-Claude Michels  
Le liquidateur

Référence de publication: 2008125145/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Kopleschter Fleeschbuttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8184 Kopstal, 24, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.252.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement du 3 juillet 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société KOPLESCHTER FLEESCHBUTTEK S.A.R.L., sans siège social connu (dernier siège connu au 24, rue de Luxembourg, L-8184 Kopstal).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> Jean-Claude Michels  
Le liquidateur

Référence de publication: 2008125148/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Cogedef S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 54, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 51.035.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement du 3 juillet 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société COGEDEF S.A.R.L., sans siège social connu (dernier siège connu au 54, rue de Mamer, L-8280 Kehlen).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> Jean-Claude Michels  
Le liquidateur

Référence de publication: 2008125150/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Marilyn International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8147 Bridel, 20, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 68.911.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement du 3 juillet 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société MARILYN INTERNATIONAL S.A.R.L., sans siège connu, (dernier siège connu au 20, rue des Prés, L-8147 Bridel).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Jean-Claude Michels

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008125143/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09336. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**von der Heydt Kersten Invest, Fonds Commun de Placement.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.147.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu le 31 juillet 2008 que le siège social de la société est transféré du 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour von der HEYDT KERSTEN INVEST S.A.*

*SGG Corporate Services S.A.*

*412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2008125160/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08713. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.854.

En date du 16 septembre 2008, la société anonyme ECOREAL S.A. a cédé ses 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l. à la société TA Subordinated Debt Fund II L.P., "limited partnership", enregistrée sous le n° 4115099 auprès du Registre de Commerce du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), avec siège social à 200, Clarendon Street, 56th floor, Boston, MA 02116 (Etats-Unis d'Amérique).

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

*Pour FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l.*

*Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.*

*Signatures*

Référence de publication: 2008125039/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07379. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Freedom Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.071.

En date du 15 août 2008, Monsieur Kieran MOHALLY a cédé les 8.400 parts sociales de la société à responsabilité limitée FREEDOM PROPERTIES S.à r.l. à la «exempt private company» RHUNA INVESTMENTS HOLDING PTE. LTD., enregistrée auprès du registre des sociétés de Singapour (République de Singapour) sous le n° 200700942G, avec siège social au 048621 Singapour (République de Singapour), 24, Raffles Place # 18-00 Clifford Centre.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.  
Pour avis sincère et conforme  
Pour *FREEDOM PROPERTIES S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008125053/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 124.349.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 juin 2008*

1. Le nombre de gérants a été diminué de 5 (cinq) à 3 (trois).
2. Monsieur Christopher John MANSFIELD a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. Monsieur Patrick CARON-DELION a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 04/09/08.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *Allco Wind Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008125037/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Snack Anadolu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 131.252.

—  
*Assemblée générale ordinaire du 21/08/2008*

L'an deux mille huit, le vingt et un août.

*Première résolution*

Révocation du gérant technique Mr GUNINDI Taskin.

*Deuxième résolution*

Nomination d'un gérant unique: Mr KARABULUT Izzet, demeurant à 1B lotissement de la voie romaine, F-57270 Uckange (France).

Mr KARABULUT  
Gérant

Référence de publication: 2008125022/7438/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00574. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Captiva Capital Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 128.377.

—  
*Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires tenues le 30 juin 2008*

Les actionnaires de Captiva Capital Partners III SCA ont décidé ce qui suit, les résolutions prenant effet au 30 juin 2008:

- le mandat de James Burt n'a pas été reconduit en tant que Commissaire de la société.

- le mandat Catherine Grandjean n'a pas été reconduit en tant que Commissaire de la société.
- le mandat Hille-Paul Schut n'a pas été reconduit en tant que Commissaire de la société.
- de nommer Claudine Schinker née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, avec adresse professionnelle le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009
- de nommer Alain Devresse, né le 1<sup>er</sup> février 1966 à Dinant, Belgique, avec adresse professionnelle le 41, avenue de la Liberté, L-1391 Luxembourg, Commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009
- de nommer Frédéric Barzin, né le 22 octobre 1964 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle le 41, avenue de la Liberté, L-1391 Luxembourg, Commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009
- de nommer PricewaterhouseCoopers Sàrl avec adresse professionnelle 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Isabelle Clinquart.

Référence de publication: 2008125032/9168/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Capricho s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 83.335.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 31 juillet 2008*

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur NISI Domenico, né à Grottaglie (Italie) le 2 juillet 1987, demeurant à L-5886 Alzingen, 516a, route de Thionville, de sa fonction de gérant technique à dater du 31 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

CAPRICHOS. à R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008125035/500/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**DHL Express (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 11A, rue Edmond Reuter - Z.I. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 5.679.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 mai 2008 que:

1. Le mandat de Monsieur Gerjo WEETINK, né le 5 septembre 1949 à Renkum (Pays-Bas), demeurant à NL-6828 KM Arnhem, 155, boulevard Heuveling (Pays-Bas), est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.
2. Le mandat de Monsieur Erik Théodoor José HERMANS, né le 18 décembre 1958 à Aalst (Belgique), demeurant à L-7596 Reckange, 21, rue de Brouch, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.
3. Le mandat de Monsieur Frederik J.W. BELJAARS, né le 2 juin 1957 à Dubbeldam (Pays-Bas), demeurant à NL-1217 AM Hilversum, 25, Witte Kruislaan (Pays-Bas), est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.
4. Le mandat de Monsieur Danny VAN HIMSTE, né le 5 mai 1960 à Sint-Niklaas (Belgique), demeurant à B-9170 Sint-Gillis Waas, 56, Tybaartstraat (Belgique), est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.
5. Le mandat de PriceWaterhouse Coopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B 65.477, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.
6. Monsieur Bram DREXHAGE, né le 19 juin 1955 à Hengelo (O) (Pays-Bas), demeurant à NL-1404 BB Bussum, 14, Wladimirlaan (Pays-Bas), a démissionné avec effet immédiat en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008125034/1040/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Imperial Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.750.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 11 avril 2008 que les personnes suivantes ont été réélues comme membres du Conseil de Surveillance de la Société et leur mandat a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant être tenue pour l'approbation des comptes annuels pour l'année sociale finissant le 31 juillet 2008:

- M. Roberto Ranera, né le 7 mai 1963 à Madrid (Espagne) ayant pour adresse professionnelle 67 Serrano 28006 Madrid (Espagne).

- Mme Marlène Metgé, née le 16 novembre 1974 à Lavour (France) ayant pour adresse professionnelle 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg (Luxembourg).

- M. David Pearson, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C. (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse professionnelle 1001 Pennsylvania Avenue NW 20004-2505 Washington D.C. (Etats-Unis d'Amérique).

Le Conseil de Surveillance de la Société se compose comme suit:

- M. Roberto Ranera, précité

- Mme Marlène Metgé, précitée

- M. David Pearson, précité.

Il résulte également de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 11 avril 2008 que le mandat de réviseur d'entreprise d'Ernst & Young, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach (Luxembourg) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant être tenue pour l'approbation des comptes annuels pour l'année sociale finissant le 31 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008125033/4170/34.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Uptovoice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.528.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008124273/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07491. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---